



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1505-03, 1813 ET 1814**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1505-03 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement régissant l'approvisionnement en eau potable n<sup>o</sup> 1505 afin de modifier les dispositions relatives aux compteurs d'eau pour obliger l'installation d'un compteur d'eau dans les établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI)**

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1813 intitulé :

**Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2022**

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1814 intitulé :

**Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2022**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 17 janvier 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)